

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 21 juillet 2020 (en visioconférence)

N° : 1787

**Demande de subvention ADEME
pour la promotion de la charte nationale « une
plage sans déchet plastique » et
l'accompagnement des collectivités en
Provence-Alpes-Côte d'Azur en lien avec
l'animation de la charte régionale « Zero
déchet plastique en Méditerranée »**

Membres présents : Mireille Benedetti (CR)

Excusés : Chantal Eyméoud (CR), Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13),
Christian Mounier (CD 84)

Participaient également : Philippe Vitel (CR), Andrée Alziari-Nègre (CR), Éric Hansen
(OFB), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie
Toubas (ARBE)

Membres titulaires : 9 Membres présents : 1

- Considérant** Que le Comité syndical de l'ARBE, régulièrement convoqué, n'a pu délibérer le 15 juillet dernier, faute de quorum ;
Que la réunion s'est toutefois tenue, et que l'ensemble des points a été présenté, débattu et a reçu l'assentiment des élus et partenaires présents ;
Que les délibérations ont été prises en 2ème séance, le 21 juillet 2020, sur le même ordre du jour (délibération n° 1785) ;
- Considérant** Que depuis avril 2019, à la demande de la Région, l'ARBE assure une mission d'accompagnement des acteurs (collectivités, entreprises et établissements scolaires) souhaitant s'engager dans des actions au profit de la diminution des déchets plastiques et anime la charte régionale « zéro déchet plastique » ;
- Considérant** Que le Ministère de la transition écologique et l'ADEME nationale ont validé le principe le 29 mai dernier d'une expérimentation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour s'appuyer sur l'ARBE pour se faire le relais de la charte nationale « une plage sans déchet plastique » et assurer une articulation entre les 2 dispositifs (charte nationale/charte régionale) ;
- Considérant** Que dans le cadre d'un étroit partenariat entre l'ADEME et la Région, l'ARBE propose de développer un programme d'actions sur 2 ans (animation d'un comité technique de suivi des actions, promotion de la charte nationale « une plage sans déchet plastique » en articulation avec la charte régionale « Zéro déchet plastique », accompagnement des collectivités, information et outillage des collectivités) ;
- Considérant** Que pour assurer l'ensemble des actions prévues, l'ARBE sollicite auprès de l'ADEME une subvention de 53 000 euros ;
- Ouï** L'exposé de la Présidente de l'ARBE ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'autoriser la Présidente à déposer les demandes de subvention pour cette année et les suivantes ;
- de signer les conventions de partenariat ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré à Marseille, le 21 juillet 2020

Pour copie conforme,
La Présidente,
Mireille BENEDETTI

